Dossier de candidature pour devenir une association membre de CLE Autistes

Le fonctionnement de l'adhésion à l'association est le suivant :

Les associations membres peuvent être indépendantes ou des antennes locales de CLE Autistes en dehors de Paris (CLE autistes Numéro du Département). Les associations membres indépendantes de CLEA ne doivent pas remplir tous les critères.

Chaque association membre paie une cotisation pour l'ensemble de ses adhérents selon une grille tarifaire pour une année civile en cours :

- 10 euros pour de 10 à 50 membres.
- 20 euros pour de 50 à 100 membres.
- 35 euros pour plus de 100 membres.

Les adhérents des antennes locales sont automatiquement adhérents nationaux et vice versa, la transmission des informations et le remboursement se faisant avant l'AG. Les membres adhérents sans antenne locale sont membres individuels.

Toutes les associations membres s'engagent à respecter la Charte des Valeurs du réseau et ses revendications. Les antennes locales doivent respecter en plus le cadre statutaire et fournir des rapports d'activités et financiers annuels pouvant être contrôlés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration national effectue une première sélection des candidatures, en votant aux 2/3 chaque admission sur trois appréciations :

- "Admission".
- "Dossier à revoir pour admission".
- "Admission refusée".

Le dossier à revoir est notifié aux candidats et doit être modifié dans un délai de 2 mois, sous peine de refus. Les admissions positives et

les dossiers modifiés sont ensuite ratifiés par l'assemblée générale ordinaire la plus proche.

Critères d'adhésion au réseau CLE Autistes :

Critères pour toute association membre

Critères pour les antennes locales

I. Critères organisationnels :

1. L'association membre doit avoir 3 adhérents actifs minimum impliqués dans le projet.
2. La démocratie doit être respectée avec la possibilité pour chaque membre de se présenter à des responsabilités et de prendre des décisions. Les structures décisionnelles choisies doivent comporter au moins deux tiers de membres autistes et les non-autistes ne doivent pas avoir le droit de vote.
3. La transparence doit être respectée avec une assemblée générale annuelle élisant ses responsabilités et des comptes rendus disponibles.
4. Une charte de fonctionnement ou des statuts et des règlements expliquant l'objet, les missions, les modalités de décisions et d'élection et le fonctionnement de l'association doivent être en accord avec la charte des valeurs de CLE Autistes.
5. Un registre d'adhérents doit être disponible et à jour de cotisation de l'année en cours. Les adhérents doivent être informés du fonctionnement de l'association, de leurs droits de vote et recevoir les informations régulières des réunions et assemblées générales.
6. Le collectif doit exister depuis au moins un an, sans problèmes financiers, éthiques ou légaux attestés par les autorités.
7. Des procédures de gestion interne des conflits et de conflits d'intérêts doivent être mises en place.

II. Critères thématiques :

1. L'association membre doit partager la charte des valeurs et les revendications principales de CLE Autistes, notamment être contre l'institutionnalisation, l'institution psychiatrique, ABA et toute méthode visant à rendre neurotypique. L'utilisation du terme asperger/aspie doit être interdite dans le nom et le fonctionnement de l'association. De même, l'association ne doit pas se démarquer du handicap intellectuel en remplaçant asperger par "Sans Déficience Intellectuelle". Une attention particulière doit être mise à l'inclusion concrète de la diversité du spectre autistique.

2. L'approche du handicap ne doit pas être pathologisante et validiste. L'association ne doit pas montrer un soutien indéfectible aux professionnels de santé, l'autisme doit être basé sur le rien pour nous sans nous et l'expérience des personnes autistes.

3. Les couleurs bleu, puzzle et autres symboles non approuvés par les militants autistes ne doivent pas être utilisés dans la communication.

4. Les associations indépendantes de CLE Autistes peuvent avoir un objet différent, spécifique ou plus large.

Comment postuler :

Il est demandé d'envoyer un dossier de candidature par courriel à l'adresse contact@cle-autistes.fr, contenant les informations suivantes :

- Le nom complet et l'acronyme de l'association
- Le moyen de contact le plus simple pour l'association,

- Liste des numéros de chaque critère (I.1, II.2 etc) que votre association remplit.
- Les documents de fonctionnement (statuts, règlement ou documents similaires)
- Des preuves d'enregistrement officiel dans le cas d'une association (récépissé, journal officiel) ou des comptes rendus de l'année précédente.
- Des rapports d'activités et financiers de l'année précédente ou tout autre compte rendu prouvant l’activité et la gestion et l'éthique de l'association.
- Si applicable, fournir également le site web, les réseaux sociaux, le logo officiel et tout autre contact pour permettre la vérification des activités et l'inscription à la liste de l'association.

La Charte des valeurs du réseau CLE autistes

La charte de CLE Autistes définit les valeurs fondamentales de l'association et constitue la base de ses activités, de sa réflexion et de sa prise de parole publique. Le Conseil d'Administration national et chaque antenne locale veillent au respect de ces valeurs par tous les membres et bénévoles de l'association.

Préambule :

L'association CLE Autistes est née fin 2018 dans un contexte où l'expression des personnes autistes quels que soient leurs modes de communications se voit ou se trouve dénigrée, rejetée et combattue par certaines associations, professionnels et groupes d'influence ayant longtemps eu le monopole de la gestion et de la communication sur le thème de l'autisme.

La plupart de ces associations ne sont pas gérées par des personnes autistes dans leur conseil d'administration (CA). Quand c'est le cas, leur expression est limitée et/ou contrôlée par autrui.

Depuis ce constat, l'association lutte contre les discriminations et les injustices systémiques envers les personnes autistes, en développant leur autoreprésentation et leur pouvoir collectif pour défendre leurs droits.

Elle est ouverte à tous, sans exigence de diagnostic et son Conseil d'administration doit être géré par des personnes autistes à 100%. Généraliste, elle s'adresse à la diversité des besoins ou des situations

des personnes autistes en étant solidaire et actrice des luttes contre toute forme d'oppression et d'enfermement, pour leur pleine émancipation.

L'association demande la fermeture des structures psychiatriques et spécialisées, ainsi que la fin des traitements forcés, en accord avec la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées. Elle souhaite que les personnes concernées aient leur capacité juridique et soient impliquées dans toutes les décisions les concernant, et qu'elles aient les ressources nécessaires pour s'autodéterminer dans la société.

L'association demande également un revenu minimum suffisant et que l'accessibilité aux particularités sensorielles, intellectuelles, sociales et émotionnelles de chacun-e soit garantie.

Elle lutte enfin contre l'institution psychiatrique et contre toute forme de validisme et de violence intra-communautaire dans la communauté de l'autisme, en mettant en avant le concept de neurodiversité.

Nos valeurs :

L'auto-représentation

Nous voulons l'auto-représentation pour tous et toutes. Il est important de donner la parole aux personnes autistes en utilisant tous les moyens de communication disponibles. Les personnes autistes sont les mieux placées pour savoir quelles sont leurs

conditions de vie matérielles dont elles ont besoin. Elles peuvent se prendre en charge collectivement et se défendre.
Les personnes autistes doivent être visibles et participer à tous les sujets qui les concernent selon les principes du "rien sur nous sans nous". Cela comprend la recherche scientifique, les programmes publics et privés, les produits culturels, la vie sociale, les loisirs et toutes les politiques publiques.
Cette auto-représentation à travers la participation sociale permettra ensuite aux personnes autistes de s'autodéterminer, de s'émanciper et de s'épanouir.

Vie Autonome

Nous voulons une vie autonome pour toutes les personnes autistes. La vie autonome consiste à avoir le contrôle sur sa vie et son accompagnement, dans un collectif accueillant et aidant. En France, il est important d'appliquer le cadre juridique de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) et les recommandations du Conseil de l'Europe.

Le handicap doit être fondé sur les droits humains et non sur le degré de capacité. Le handicap est le résultat d'une oppression politique qui engendre des obstacles à une participation égalitaire à la société. **Nous devons avoir accès aux mêmes droits que les personnes neurotypiques**, incluant des conditions matérielles d'existence décentes.

L'autonomie est toujours relationnelle et nécessite des moyens financiers, techniques et humains. **Nous voulons l'élimination des barrières physiques, sociales et comportementales** qui entravent

l'autonomie des personnes autistes, et une société plus collective qui prend soin des autres.

Nous reconnaissons la diversité des personnes autistes et leurs différents niveaux de besoins de soutien. Nous cherchons à inclure tout le spectre autistique dans un cadre non institutionnel et non cloisonné qui permet à tous de participer pleinement à la cité.

Culture Autiste

Nous défendons la culture autiste. La neurodiversité est une philosophie qui reconnaît la diversité des manières de penser, de percevoir, de communiquer, de socialiser et d'exprimer les émotions. Les personnes autistes ont le droit d'exister selon leur propre culture, en plus de celles qu'ils ont déjà. Elles ne devraient pas être obligées de se conformer aux normes et comportements neurotypiques.

Solidarité

Nous appelons à la solidarité politique. L'autisme est une situation d'oppression politique, une catégorie sociale construite par la psychiatrie. Les autistes subissent un continuum de violences et de discriminations, peu importe leurs besoins et leurs différences. Nous sommes solidaires de toutes les personnes autistes quelles que soient leurs difficultés et leurs niveaux de soutien, y compris celles et ceux qui ne sont pas d'accord avec nous.

Nous revendiquons une approche systémique pour prendre en compte divers facteurs qui produisent des problématiques et des revendications non-uniformes pour les personnes autistes.

L'approche intersectionnelle en est un exemple car le diagnostic est influencé par des critères raciaux. Les personnes autistes non-oralisantes non-blanches sont victimes d'une perception raciste qui peut influencer leur accès aux soins. Le système carcéral capitaliste et raciste criminalise et enferme les personnes handicapées et neurodivergentes non-blanches, engendrant des violences policières touchant jusqu'à 50% de ces personnes.

La visibilité du stimming peut être à risque et les prises en charge ne prennent pas en compte la race ni les façons de voir et les différents milieux culturels. Le racisme produit des barrières d'accès aux soins dans le système de santé, favorisant le risque d'institutionnalisation.

Nous visons la libération de tous les neurodivergent.s et handies, dans leur diversité, au-delà du diagnostic, et nous appelons à des alliances ponctuelles ou durables avec d'autres luttes pour une libération collective.

Notre lutte est affiliée à d'autres mouvements progressistes. Les discours stigmatisants et la hiérarchisation des existences sont incompatibles avec nos combats. Nous sommes engagés à défendre ces valeurs de façon autonome, quel que soit le gouvernement en place.

Adoptée le 4 juin 2023, version révisée de Mars 2019.